

RAPPORT N°9 : ÉLECTION DE REPRÉSENTANT À L'ENTENTE DE LA MAISON DU TOURISME

Vu les statuts de la Maison du Tourisme du Livradois Forez et les conventions existantes entre elle et la Communauté de communes,

Vu la démission de Madame Christine Nourrisson de l'Entente Touristique ;

M. le Président rappelle que deux instances régissent la Maison du Tourisme : l'Entente Touristique, et le Conseil d'Administration de l'association ; il rappelle également qu'il appartient au Conseil communautaire de désigner des représentants de la Communauté de communes, dans ces instances, et qu'à ce titre, il s'agit de remplacer un des membres démissionnaire à l'Entente touristique

	Objet de l'organisme	Rôle du représentant
ENTENTE	L'Entente réunit les élus des organismes publics membres de la Maison du tourisme (PNR, 4 Communautés de communes). Il s'agit de définir les grandes orientations politiques.	Représenter ALF et défendre les positions de son exécutif.
CONSEIL D'ADMINISTRATION	Gestion de la Maison du tourisme, via des réunions tous les 2-3 mois	Représenter ALF et défendre les positions de son exécutif. Participer à la vie de l'association.

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- de recueillir les candidatures et de désigner un membre remplaçant à l'Entente touristique ;
- de charger M. le Président de toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.